Coronavirus COVID-19

2020-05-05

Dans le contexte de la Fête des mères qui arrive prochainement nous souhaitons vous rappeler les consignes en ce qui concerne la livraison de biens dans les CHSLD, les RPA et les RI/RTF.

Les services de livraison sont permis, toutefois les biens doivent être remis à l'entrée principale et désinfectés avant d'être transmis au résident. Aucun contact avec le résident ne doit avoir lieu. Toutefois, afin de respecter les consignes d'hygiène et de salubrité les repas préparés au domicile ne sont pas permis. Seuls les repas en provenance de commerces sont autorisés.